

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUETRENTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DES
REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS

(Apia, Samoa, 7-9 novembre 2007)

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR - TRENTE-HUITIÈME SESSION DU CRGA – NOUMÉA
(DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT)**

(Document présenté par le Secrétariat général)

INTRODUCTION

1. Le règlement intérieur du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) dispose que le Comité se réunit une fois par an au siège de la CPS, à Nouméa, les années où la Conférence ne siège pas ; les autres années, cette réunion se déroule dans l'État ou le Territoire qui accueille la Conférence et précède immédiatement celle-ci.

2. Conformément au règlement intérieur du CRGA, la trente-huitième session du CRGA se tiendra au siège du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Les sessions du CRGA se tiennent généralement début novembre et les États et Territoires membres seront informés en temps utile par les voies habituelles de communication de la CPS des dates exactes de la réunion.

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

3. En vertu du règlement intérieur du CRGA, la présidence et la vice-présidence du CRGA sont assurées à tour de rôle par les représentants des gouvernements et administrations des États et Territoires membres du CRGA, dans l'ordre alphabétique.

4. Le règlement intérieur dispose, en outre, que, « si le président n'est pas en mesure de participer à la réunion, la présidence est assurée par le vice-président. Le vice-président devient président de la réunion suivante ».

5. Depuis 1996, la présidence et la vice-présidence des sessions du CRGA ont été assurées par les représentants des États et Territoires suivants :

<u>Année</u>	<u>Session</u>	<u>Présidence</u>	<u>Vice-présidence</u>
1996	24/25	Nouvelle-Calédonie	Palau
1997	26/27	Palau	Papouasie-Nouvelle-Guinée
1998	28	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Pitcairn
1999	29	Pitcairn	Polynésie française
2000	30	Polynésie française	Samoa
2001	31	Samoa	Îles Salomon
2002	32	Îles Salomon	Tokelau
2003	33	Tokelau	Tonga
2004	34	Tonga	Tuvalu
2005	35	Tuvalu	Vanuatu
2006	36	Vanuatu	Wallis et Futuna
2007	37	Wallis et Futuna	Samoa américaines

6. Conformément à cette procédure appliquée de longue date, la présidence de la trente-huitième session du CRGA sera assurée par les Samoa américaines, la vice-présidence étant assurée par les Îles Cook.

RECOMMANDATION

7. Le Comité est invité à :

- i) prendre note que la trente-huitième session du CRGA, qui aura lieu en 2008, se tiendra au siège du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ; les États et Territoires membres seront informés en temps utile des dates exactes de la réunion ;
- ii) noter que les représentants des Samoa américaines et des Îles Cook assumeront respectivement la présidence et la vice-présidence de la trente-huitième session du CRGA.

19 octobre 2007